

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Härter GG

Dénomination de la substance Polyisocyanate aliphatique
Numéro d'enregistrement 01-2119485796-17
REACH

Numéros d'identification

N° CAS 28182-81-2
N° CE 931-274-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH
Carl-Zeiss-Strasse 20
79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0
N° Fax +49 (0)7741 64989
e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

Distributeur Suisse:

Adresse

Cellpack AG Electrical Products
Anglikerstrasse 99
CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18
N° Fax +41 56 618 12 45
e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H332
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

28182-81-2 (Polyisocyanate aliphatique)

Pictogrammes de danger



SGH07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Éléments d'étiquetage additionnels

A partir du 24 août 2023, une formation appropriée est obligatoire avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB
Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance Polyisocyanate aliphatique

Numéros d'identification

N° CAS 28182-81-2
N° CE 931-274-8

ingrédients à indiquer conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, ANNEXE II, section 3.1

Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
N° CAS / CE / Index / REACH	Concentration	%
diisocyanate d'hexaméthylène	impureté	
822-06-0 212-485-8	< 0,50	% en poids

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

615-011-00-1		
01-2119457571-37		

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

Rincer de préférence à l'aide d'un détergent à base de polyéthylène glycol ou abondamment à l'eau chaude et au savon.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ajouter ce décontaminant aux résidus, dans un récipient ouvert, et laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit plus constatée. Cette étape achevée, fermer le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir rubrique 13).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants. Les surfaces contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant adéquat:

Un décontaminant inflammable possible peut être (exprimé en volume): eau 45 parties, éthanol ou isopropanol 50 parties, solution d'ammoniac concentré (d = 0.88) 5 parties

Autre possibilité d'un produit non inflammable: carbonate de sodium 5 parties, eau 95 parties

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces préparations ! Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition de la préparation à l'atmosphère ou l'eau.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Alcools; Amines

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
	MAK (SUVA)		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

Hexamethylendiisocyanat (HDI) Hexamethylendiisocyanat (HDI)	
Remarque/s	Der Stoff kann gleichzeitig als Dampf und Aerosol vorliegen

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Polyisocyanate aliphatique			28182-81-2 931-274-8
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1 mg/m ³
	concerne : Air			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,5 mg/m ³
	concerne : Air			
2	diisocyanate d'hexaméthylène			822-06-0 212-485-8
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,07 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,035 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,035 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,07 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	Polyisocyanate aliphatique		28182-81-2 931-274-8
	Eau	eau douce	0,127 mg/L
	Eau	eau marine	0,0127 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	266700 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	266700 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	53182 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	38,28 mg/L
2	diisocyanate d'hexaméthylène		822-06-0 212-485-8
	Eau	eau douce	0,0774 mg/L
	Eau	eau marine	0,00774 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,01334 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	0,001334 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	0,0026 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	8,42 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Un équipement de protection respiratoire par apport d'air frais doit être porté par le pistoleur même si la ventilation générale est bonne.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de pistolage: équipement de protection respiratoire à adduction d'air. Dans les autres cas que le pistolage: dans une zone bien ventilée, l'équipement de protection respiratoire à adduction d'air peut être remplacé par un masque avec combinaison de filtre à particules et filtre à charbon actif.

Protection des yeux / du visage

Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

Protection des mains

Observer les règles de la caisse de prévoyance contre les accidents touchant l'« utilisation de gants de protection ». Un gant de protection contre les produits chimiques essayé d'après la norme EN 374 est considéré approprié. Recommandation de protection contre les ingrédients généralement rencontrés dans les produits:

Pour le contact instantané (tel que protection contre des projections):

Matières appropriées: caoutchouc nitrile, Néoprène
 Epaisseur du matériel: > 0,4 mm
 Temps de passage: > 480 min.

De toute façon, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques).

Observer les instructions et les information du fabricant des gants de protection touchant l'utilisation, l'emmagasinage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Une protection préventive de la peau est recommandée (crème de protection). Laver immédiatement à l'eau les parties de la peau contaminée.

Les opérations doivent être conçues de façon à éviter une utilisation permanente des gants de protection

Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
incolore	
Odeur	
pratiquement inodore	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Remarque/s	Se décompose à des températures situées en dessous du point d'ébullition
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	env. -51 °C
Température de décomposition	
Valeur	env. 250 °C
Point d'éclair	
Valeur	env. 228 °C

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

Température d'inflammation			
Valeur	env.	460	°C
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	<	0,0000	hPa
		3	
Température de référence		20	°C
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	env.	1,17	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 53217		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
Donnée non disponible.			
Viscosité			
Valeur	env.	3000	mPa*s
Température de référence		23	°C
Type	dynamique		
Méthode	DIN EN ISO 3219/A.3		
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique possible en cas de contact avec des substances incompatibles.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

 Amines; Alcohols; En cas de contact avec de l'eau, formation de CO₂; risque de remontée de pression dans des

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

récipients clos. Risque d'éclatement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
DL50	>	2500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
DL50	>	746	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
DL50	>	7000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
CL 50		543	mg/m ³
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat (mâle)		
Substance de référence	Hexamethylene-1,6-diisocyanate homopolymer		
Méthode	OCDE 403		
CL 50		390	mg/m ³
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat (femelle)		
Substance de référence	Hexamethylene-1,6-diisocyanate homopolymer		
Méthode	OCDE 403		
Remarque/s	La substance est testée sous une forme (voire avec une distribution granulométrique spécifique) qui se distingue des formes sous lesquelles elle est commercialisée et probablement utilisée. Le concept de "split-entry" et les données disponibles en matière de granulométrie de la substance lors de son utilisation finale justifient la classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

CL50	0,124	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Etat d'agrégation	Vapeur	
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 403	
Source	ECHA	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Voie d'exposition	Voies respiratoires		
Espèces	cobaye		
Méthode	OECD 403		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode	OECD 422		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Méthode Source Evaluation/Classement	OECD 453 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Sur base des propriétés des composants isocyanates et considérant les données toxicologiques de préparations similaires: La préparation peut causer une irritation et/ou sensibilisation aiguë du système respiratoire induisant de l'asthme, des difficultés respiratoires et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent présenter ultérieurement des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques largement inférieures aux limites d'exposition. Une exposition prolongée peut conduire à des problèmes respiratoires permanents.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		127	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces Source	Daphnia magna ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces Méthode Source	Scenedesmus subspicatus OCDE 201 ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
ErC50	>	77,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodosmus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
NOEC		11,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodosmus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
CE50		3828	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		1	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
2	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		42	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8
FBC		141	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres.

Veillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Härter GG

Code produit: B1

Version actuelle: 1.3.0, établi le: 23.11.2021

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 15.02.2021

Région: CH

procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

La substance est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	74
2	Polyisocyanate aliphatique	28182-81-2	931-274-8	74

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 694391